

■ Ressource halieutique et appropriation de l'espace sur le plateau de Guyane française

Laure Bernadac

Guylaine Diallo-Bourguignon

Joél Rosé

Philippe Vendeville

La Guyane française est un département d'Outre-mer et, à ce titre, l'usage de ses ressources marines est réglementé au niveau national et communautaire. En outre, par sa position géographique, la Guyane est une Région ultra périphérique (RUP), accusant un retard de développement, par rapport à l'ensemble de la communauté européenne : PIB faible, population jeune et taux de chômage. Elle dispose pourtant d'un atout dans ses ressources halieutiques considérées comme abondantes mais à l'heure actuelle, sous-exploitées.

Les causes structurelles du sous-développement de la filière pêche de Guyane ont été recherchées dans l'historique de son espace halieutique, de sa création à nos jours.

Le paysage halieutique guyanais se caractérise par une opposition marquée entre deux systèmes différenciés dans l'espace.

- Un espace sous juridiction nationale : les eaux territoriales délimitées par le trait de côte et, au large, par une ligne géographique établie à partir de trois affleurements rocheux. Dans cette zone est pratiquée une pêche artisanale, côtière, essentiellement, au filet maillant. L'exploitation se localise sur une frange littorale de 5 à 6 milles de la côte. Elle est réglementée par des mesures nationales (décrets, et arrêtés préfectoraux). Sa production est, en majorité, orientée sur le marché local du département. Les connaissances, tant sur la ressource que sur l'exploitation, sont très fragmentaires. Ce système connaît une récession depuis environ 10 ans.

- Un espace sous juridiction européenne : de la limite des eaux territoriales à 200 milles des côtes. Trois ressources y sont ciblées : la crevette du plateau continental, exploitée depuis une cinquantaine d'années, la crevette du talus continental exploitée par des chalutiers de Guyane et le vivaneau rouge, exploité par des bateaux antillais et vénézuéliens. La grande majorité de la production de ces trois activités est exportée hors du département. Les connaissances des ressources et de l'exploitation sont bonnes. Marqué par un contexte économique de mondialisation, ce secteur se porte bien.

L'évolution des productions et des flottilles, ou tout au moins de ce qui en est connu, et l'inventaire des principales mesures de réglementation soulignent l'antagonisme entre les activités dans les deux zones. On constate, également, que les connaissances acquises sur les ressources par des observations directes et la qualité des statistiques d'exploitation entre les deux zones sont déséquilibrées. Ainsi les connaissances acquises sur la zone la plus littorale sont encore très fragmentaires, tant sur la ressource exploitable par la pêche côtière que sur les processus qui contribuent à la pérennité d'une part importante des ressources du plateau continental et de leur exploitation.

La prise en compte des réglementations, des connaissances du milieu et des ressources, renvoie l'image d'un espace halieutique scindé en deux composantes au développement à deux vitesses : la pêche d'exportation, au large (crevettes et vivaneaux) en essor et la pêche de marché local, côtière qui périclité.

L'acquisition de connaissances solides du milieu côtier (biologie, écologie et exploitation de ses ressources) apparaît plus que jamais, indispensable au développement du secteur halieutique en Guyane.